



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contrôle du respect des règlements des PLU

Question écrite n° 31038

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur le contrôle du respect des règlements des plans locaux d'urbanisme. En effet, plusieurs associations constatent que des projets sont autorisés et réalisés sans que les règlements des plans locaux d'urbanisme ne soient respectés, ni les infractions au code de l'urbanisme sanctionnées. De nombreuses irrégularités ont ainsi permis à des grandes surfaces de s'implanter sur des zones naturelles ou des zones rouges du plan de prévention des risques, notamment sans respecter le coefficient d'emprise au sol, ni les reculs obligatoires des cours d'eau. Pour autant, les commissions départementales et nationales d'aménagement commercial (CDAC et CNAC) n'ont pas pour mission de contrôler le bon respect des règlements des plans locaux d'urbanisme. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisagé qu'un certificat d'urbanisme, permettant de vérifier que tous les règlements des plans locaux d'urbanisme sont bien respectés, soit intégré aux instructions des dossiers devant être présentés à la commission départementale et nationale d'aménagement commercial. Il lui demande également quelle mesure elle entend mettre en place pour permettre aux représentants de l'État dans les départements de contrôler le respect des règlements des plans locaux d'urbanisme lors d'ouvertures de grandes surfaces.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31038

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4656

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)